



**Le 31 janvier, une nouvelle organisation de la DPS nous a été présentée en CUEP.**

Depuis l'opération 20-21 et la création de la DPS (ex DRS) le 1<sup>er</sup> mars 2021, le **SNUP** constate que cette DPS est en réorganisation permanente. Ainsi les agents sont ballotés au fil des changements de périmètre et de rattachement de leur département ou service et de la recentralisation de l'ensemble des activités du métier retraite avec des fonds gérés jusqu'à présent dans des établissements dédiés (Angers et Bordeaux).

**Des établissements historiques que la Direction se propose de faire disparaître afin de les transformer en sites.**

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la nouvelle *Direction Retraite* avec 782 agents (en fait bien plus car on a filialisé au sein de l'établissement public les fonctions SI, RH et communication) est ravalée au même niveau que le nouveau département chargé de *l'innovation et de la prospective* (32 agents) ou que d'une direction d'appui comme la *direction du pilotage et de l'appui à la performance* (147 agents).

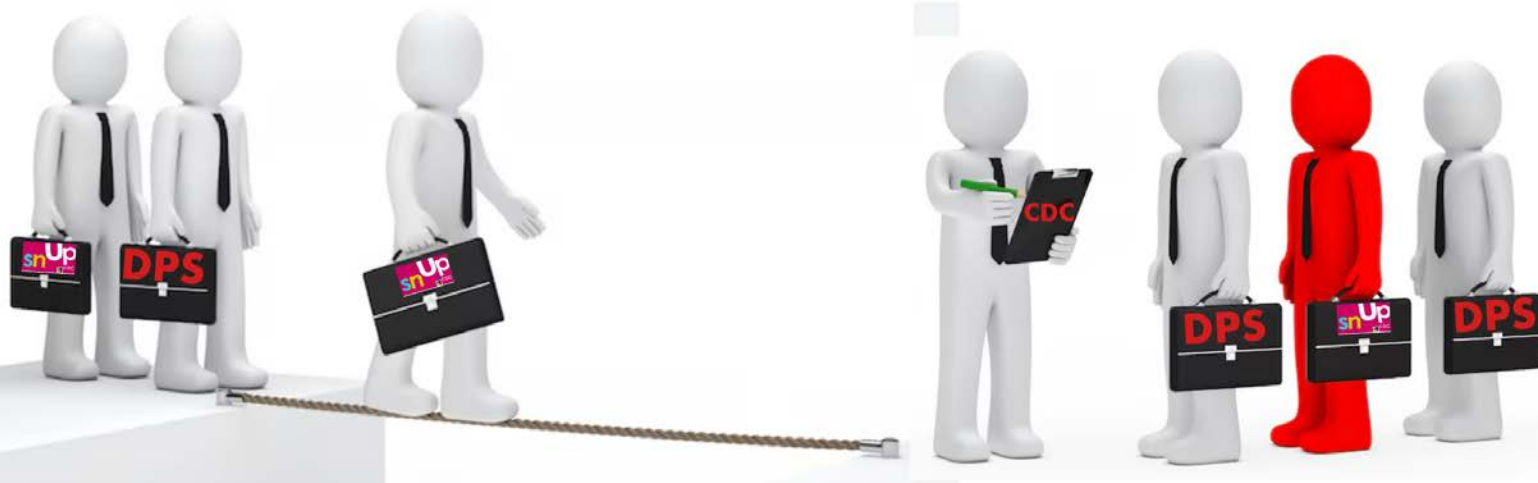
Tant par l'importance des effectifs que par le poids financier des caisses et fonds gérés en son sein, la nouvelle *direction des retraites* est sans commune mesure avec les six autres directions et départements du projet et c'est peut-être dans

ce déséquilibre que réside la plus grande faiblesse de ce dernier.

Pour le **SNUP**, il n'y a pas lieu de se glorifier des deux enquêtes en ligne faites auprès des personnels. La 1<sup>ère</sup> enquête d'octobre 2024 était catastrophique pour les dirigeants de la DPS instigateurs du projet et la seconde de janvier 2025 est à peine moins négative. Ainsi 57 % des non-managers et 31% des managers estiment « *ne pas bien comprendre les objectifs du projet* ». C'est un peu gênant pour un dossier soi-disant « coconstruit » avec ces derniers, car 39 % des managers en janvier 2025 estiment que « *le projet ne permettra pas plus d'efficacité* » ... ainsi que 48% des non-managers. Enfin 53% des non-cadres et 33% des cadres estiment « *n'avoir pas pu faire remonter leurs interrogations* ».

**Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier transmis aux représentants du personnel, le SNUP constate que les trois facteurs clés du succès de ce projet** que sont la « *bonne compréhension du projet* » ainsi que « *l'embarquement des collaborateurs de la DPS* » et « *la démarche transparente* » **ne sont pas réunis aujourd'hui...** loin de là !

**Manifestement ce projet d'évolution de la DPS a été concocté en haut lieu par une minorité de cadres dirigeants et imposé aux personnels qui n'y adhèrent pas.**



Le **SNUP** attire ton attention cher (e) collègue de la DPS sur les dangers de la centralisation de TOUTE l'activité de la nouvelle direction Retraite jusqu'à présent dédiée à des fonds (CNRACL, IRCANTEC, notamment) géographiquement, fonctionnellement et juridiquement attribués aux établissements de Bordeaux et Angers.

Ces derniers disparaissent pour devenir des « sites de gestion ». Mais dans le cadre de « processus harmonisés avec une gestion unifiée inter régimes » et « d'une pression de l'Etat sur nos mandats qui s'accroît au travers des COG », il pourrait être difficile de conserver, à l'avenir, des centres de gestion, de régimes de retraites publics, aussi éloignés les uns des autres que le sont les sites de Bordeaux, Angers voire Paris ?

On veut nous faire croire, avec ce projet, que ces sites d'Angers et de Bordeaux accueilleront de nouvelles activités en provenance de l'Etablissement public et deviendront ainsi des sites polyvalents et inter-directions de l'Etablissement public. Sauf à imaginer une délocalisation, peu probable, d'activités basées en Ile de France, le **SNUP** ne voit pas comment cet objectif peut être atteint ?

La nouvelle direction *santé et autonomie* naissante ne va sans doute pas créer suffisamment d'activité à court et moyen terme pour suppléer la dégradation de l'activité historique de gestion de mandats de régimes de retraites publics.

Le dialogue social local, déjà très réduit, ne peut pas non plus être porté par des responsables de sites angevins ou bordelais devenus de simples gestionnaires d'immeubles n'ayant plus la charge

de la moindre responsabilité opérationnelle.

Le plus grave dans ce projet, c'est sa motivation qui réside dans le constat fait par la Direction : « *L'Etat au travers des COG, impose ses propres normes d'évolution des charges* à la DPS au regard de la situation des finances publiques actuelles, **cette pression s'accroît et va s'accroître.** »

**On croît rêver, qu'est devenu en la circonstance l'autonomie de notre Etablissement public dans la gestion de ses mandats publics ! Que font la Direction Générale et la Commission de surveillance face à cela ?**

Il s'agit, ici, d'un problème politique et non pas économique, un problème qui ne sera pas résolu par toujours plus de *performance opérationnelle des personnels de la DPS*, lesquels ne seront jamais assez performants aux yeux d'un Etat vorace qui considère la direction des retraites de la DPS comme un centre de coût permanent.

Un Etat qui prélève pourtant trois milliards d'euros annuellement, entre la section générale et le fond d'épargne, sur notre Etablissement public et pour lequel la DPS se sent obligée de ne pas lui refacturer 26 millions d'euros en 2023 dégradant ainsi son solde de gestion... et mettant, ainsi, une pression sans cesse accrue sur ses personnels, lesquels se demandent quel avenir ils peuvent bien avoir dans ce contexte au sein de la nouvelle direction des retraites et au sein de la DPS tout court.

**LE SNUP A DIT NON EN VOTANT CONTRE CE PROJET... contrairement à d'autres**